Axe 7
Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Etudes et travaux de restructuration des ouvrages sur Sénas

Objectif général
Rationaliser les niveaux de protection en fonction des enjeux

Code Action : **FA 7.6**

Code CRVD2 : **B2-402**

En lien avec les actions : -

Levier stratégique : **Rationaliser et sécuriser les ouvrages en lien avec les enjeux protégés dans le Val de Durance**

CONTEXTE

La plaine de Sénas, au sud de la ligne LGV présente un nombre important d'ouvrages de qualités très variables. Les études hydrauliques ont montré une inondabilité significative du secteur pour une crue de 4 000 m3/s impactant des enjeux habités (habitats diffus) et des enjeux agricoles avec des risques de rupture d'ouvrages (ex: digue de Crillon, digue de la Barque).

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Organiser, simplifier et éventuellement compléter le réseau d'ouvrages en remblai de la plaine
- Mettre en œuvre une politique cohérente de prévention des inondations.

MODALITE DE MISE EN OEUVRE

Maître d'ouvrage : **SMAVD / AMP**
Suivi et pilotage : Comité technique des EPCI

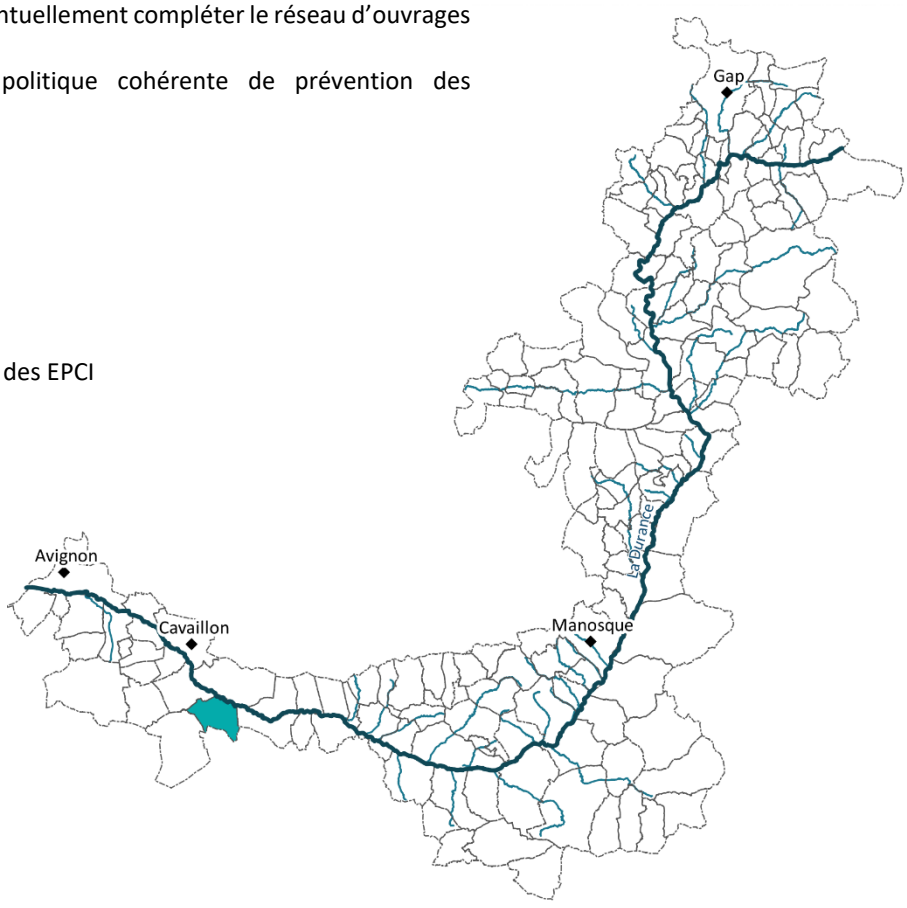

TERRITOIRE CONCERNE

Rive gauche de la Durance à Sénas

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Sur la période 2024-2027, l'action consistera à réaliser l'ensemble des études nécessaires à la définition du programme de travaux et de son autorisation administrative. Le programme d'études comportera une série d'études préalables (études géotechniques et topographiques, inventaires naturalistes), des études d'esquisses pour définir le principe et le coût des aménagements à réaliser et enfin un Avant-Projet, des études économiques et réglementaires pour autoriser les travaux et le futur système d'endiguement (autorisation environnementale avec étude de dangers, analyse Coût-Bénéfice, DUP…).
Les études de maîtrise d'œuvre et les études hydrauliques seront réalisées par le SMAVD en régie interne. Les autres études feront l'objet d'un ou plusieurs marchés externalisés.
Sur la période 2027-2030, l'action consistera à la mise en œuvre du programme de travaux et des opérations d'acquisitions foncières rendues nécessaires au droit du futur système d'endiguement. Les acquisitions seront directement portées par l'autorité gémapienne.

INDICATEURS DE SUIVI ET DE REUSSITE

- Etudes préliminaires réalisées (AVP, topo, géotech, dossier réglementaire)
- Autorisation des travaux obtenue auprès des services instructeurs

PLAN DE FINANCEMENT ET ECHEANCIER

Opération	Description de l'opération	Coût PAPI	HT/TTC
7.6a	Sénas (Etudes) -Régie interne	**30 000 €**	**HT**
7.6b	Sénas (Etudes) - Prestation externes	**150 000 €**	**HT**
7.6c	Sénas (Travaux)	**Pour mémoire prévu dans la phase 2 du PAPI et actuellement pré-chiffré à 500 000 €**	
TOTAL		**180 000 €**	

Opération	Etat (FPRNM)	CD 13	AMP	SMAVD
7.6a	**15 000 €** (50%)	-	-	**15 000 €** (50%)
7.6b	**75 000 €** (50%)	**30 000 €** (20%)	**45 000 €** (30%)	-
7.6c	Pour mémoire prévue en phase 2 du PAPI			
TOTAL	**90 000 €**	**30 000**	**45 000 €**	**15 000 €**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	DEBUT	FIN
7.6a	▬	▬						2024	2025
7.6b	▬	▬						2024	2025
7.6c				▬	▬			2027	2028

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2023